



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/15
31 mai 2018

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-unième réunion
Montréal, 18-22 juin 2018

COOPÉRATION BILATÉRALE

1. Ce document présente un aperçu des demandes des agences bilatérales et de l'admissibilité de ces demandes compte tenu du niveau maximum de coopération bilatérale autorisé pour 2018. Il renvoie aux documents de réunion pertinents contenant des échanges sur les demandes bilatérales et la recommandation concernant l'année d'allocation de la coopération bilatérale.

Aperçu

2. Treize projets de coopération bilatérale d'une valeur de 2 894 312 \$US ont été proposés à la 81^e réunion, comme indiqué dans le tableau 1.

Tableau 1. Projets de coopération bilatérale proposés à la 81^e réunion

Agence	Pays	Titre du projet	Somme demandée (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Somme recommandée (\$US)
Canada	Bangladesh	Activités de facilitation de la réduction progressive des HFC	75 000	5 250	80 250
Canada	Cuba	Activités de facilitation de la réduction progressive des HFC	75 000	5 250	80 250
Canada	République dominicaine	Reconversion du HFC-134a et du R-404A au HC-290 dans la fabrication de réfrigérateurs commerciaux autonomes et indépendants chez Farco	80 000	10 400	(1)
Canada	El Salvador	Activités de facilitation de la réduction progressive des HFC	50 000	3 500	53 500
Canada	Mexique	Reconversion du HFC-134a à l'isobutane comme frigorigène dans la fabrication de réfrigérateurs domestiques, et de compresseurs alternatifs à base de 134a à des compresseurs alternatifs à base d'isobutane chez Mabe Mexique	584 988	74 349	(2)
Canada	Panama	Activités de facilitation de la réduction progressive des HFC	50 000	3 500	53 500
Total partiel			914 988	102 249	267 500
Allemagne	Chine	Phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) (plan du secteur de la mousse de polystyrène extrudé) (deuxième tranche)	3 988	475	4 463
Allemagne	Colombie	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, deuxième tranche)	162 900	20 919	(3)
Allemagne	Lesotho	Préparation d'un plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II)	30 000	3 900	33 900
Total partiel			196 888	25 294	38 363
Italie	Ghana	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, cinquième tranche)	60 000	7 800	(4)
Italie	Nigeria	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, première tranche)	269 025	34 937	(5)
Total partiel			329 025	42 737	
Japon	Chine	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, deuxième tranche) (plan du secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération et de climatisation, et volet de facilitation)	80 000	10 400	(6)
Total partiel			80 000	10 400	
Espagne	Mexique	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, troisième tranche)	1 070 000	122 731	(7)
Total partiel			1 070 000	122 731	
Total			2 590 901	303 411	305 863

(1) UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/31.

(2) UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/45.

(3) UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/30.

(4) UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/35.

(5) UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/47.

(6) UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/29.

(7) UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/45.

Demandes du gouvernement du Canada

3. La somme de 1 107 237 \$US demandée par le gouvernement du Canada ne dépasse pas l'allocation maximale autorisée de 20 pour cent de 2018, qui représente 1 472 267 \$US.

Activités de facilitation de la réduction progressive de HFC

Description du projet

4. Conformément à la décision 79/46, le gouvernement du Canada, en tant qu'agence de coopération, a présenté des demandes de financement des activités de facilitation pour quatre pays, comme indiqué dans le tableau 1. Les propositions détaillées figurent dans le programme de travail de 2018 présenté par le PNUD¹ en tant qu'agence d'exécution principale. Les propositions contiennent des projets de plans de mise en œuvre et des budgets, ainsi que des descriptions de mesures institutionnelles en appui de la mise en œuvre de ces activités de facilitation.

Observations du Secrétariat

5. Le Secrétariat a émis de nouveau le guide de présentation des activités de facilitation² afin de faciliter la préparation et la présentation des demandes relatives aux activités de facilitation, et l'a présenté aux agences bilatérales et d'exécution lors de la réunion de coordination interagences.³ Le Secrétariat a pris note que les demandes de financement des activités de facilitation présentées sont conformes au guide.

6. Le gouvernement du Canada (en tant qu'agence bilatérale) et les quatre agences d'exécution ont présenté des demandes de financement d'activités de facilitation pour 60 pays visés à l'article 5, conformément à la décision 79/46. Le Comité exécutif a décidé, à l'alinéa e) de la décision, que les demandes de financement des activités de facilitation des pays seraient financées à partir des contributions supplémentaires volontaires fournies par les pays non visés à l'article 5, dans la mesure du possible. Compte tenu des modalités convenues à la décision 79/46 e), le Secrétariat a inclus une liste de toutes les demandes de financement des activités de facilitation présentées à la 81^e réunion, en précisant les sommes demandées et les agences concernées, dans le document sur l'Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets.⁴

7. Le Secrétariat a examiné les demandes de financement d'activités de facilitation et a conclu qu'elles satisfaisaient à tous les critères de la décision 79/46, comme suit :

- a) Le PNUD, en qualité d'agence d'exécution principale, a remis des lettres de soutien des gouvernements des quatre pays visés à l'article 5, dans lesquelles les gouvernements confirment leur intention de déployer tous les efforts pour ratifier l'Amendement de Kigali dans les meilleurs délais;
- b) Les quatre propositions de projets offrent une description détaillée de toutes les activités de facilitation, des mesures institutionnelles, de la ventilation des coûts et un calendrier de mise en œuvre; et
- c) Toutes les propositions seront réalisées en 18 mois.

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/16.

² MLF/IACM.2018/1/19.

³ Montréal, 6-8 mars 2018.

⁴ UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/14.

8. Le financement demandé pour chacun des pays est conforme à la décision 79/46 c) et calculé en fonction de la valeur de référence de chacun des pays.

9. Le gouvernement du Canada a indiqué que la demande de financement des activités de facilitation, dans l'éventualité où elle est approuvée par le Comité exécutif, ferait partie de son allocation bilatérale au Fonds multilatéral.

10. Le Canada est l'un des 17 pays non visés à l'article 5 ayant accepté de verser une contribution supplémentaire⁵ en appui au démarrage rapide de la mise en œuvre de la réduction progressive des HFC dans les pays visés à l'article 5. Le niveau de contribution supplémentaire représente la somme de 1 300 000 \$US pour le Canada.

Recommandation du Secrétariat

11. Le Secrétariat recommande l'approbation générale des demandes de financement des activités de facilitation de la réduction progressive de HFC dans les pays visés à l'article 5 au niveau recommandé dans le tableau 1, dans le contexte de ses échanges sur la modalité de financement des activités de facilitation décrite dans le document Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/14).

Demandes du gouvernement de l'Allemagne

12. La somme de 222 182 \$US demandée par le gouvernement de l'Allemagne ne dépasse pas l'allocation maximale autorisée de 20 pour cent pour 2018, qui représente 3 220 267 \$US.

Phase II du PGEH pour la Chine (secteur de la mousse de polystyrène extrudé) (solde de la deuxième tranche)

Contexte

13. Le Comité exécutif, à sa 80^e réunion, a approuvé des projets pour la somme de 1 345 715 \$US (coûts d'appui aux agences en sus) qui seront mis en œuvre par le gouvernement de l'Allemagne. Ce financement approuvé a entraîné un dépassement de 4 463 \$US de la contribution bilatérale autorisée de 20 pour cent du gouvernement de l'Allemagne, qui représente la somme de 8 659 025 \$US pour la période triennale de 2015-2017. À cet égard, le représentant du gouvernement de l'Allemagne a demandé à la 80^e réunion que cet excès soit attribué à la 81^e réunion (c.-à-d., à la période triennale de 2018-2020) en précisant que le projet est en fait la deuxième tranche du projet du plan du secteur de la mousse de polystyrène extrudé de la phase II du PGEH pour la Chine. En conséquence, le gouvernement de l'Allemagne a présenté à la 81^e réunion une demande pour le solde restant du projet en question.

Recommandation du Secrétariat

14. Le Secrétariat recommande l'approbation générale de la demande du solde de la deuxième tranche du plan du secteur de la mousse de polystyrène extrudé de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC pour la Chine au niveau indiqué dans le tableau 1, ci-dessus.

⁵ UNEP/OzL.Pro/ExCom/81/5.

Lesotho : Préparation de la phase II du Plan de gestion de l'élimination des HCFC

Description du projet

15. Le gouvernement de l'Allemagne, en tant qu'agence d'exécution principale, a présenté au nom du gouvernement du Lesotho une demande de financement de la préparation de la stratégie globale de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), comme indiqué dans le tableau 1. La proposition comprend un compte rendu sur les activités de la phase I du PGEH, la justification de la demande de financement, les activités à mettre en œuvre et les budgets correspondants.

Observations du Secrétariat

16. Le Secrétariat a examiné la demande de préparation de projet par rapport à la phase I du PGEH approuvé à la 64^e réunion pour le respect des mesures de réglementation du Protocole de Montréal de 2020⁶ et aux lignes directrices pour le financement de la préparation de la phase II des PGEH pour les pays visés à l'article 5 contenues dans la décision 71/42. Le Lesotho présente une valeur de référence de 3,5 tonnes PAO, une consommation déclarée de 0,71 tonnes PAO en 2016 en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal et une consommation de 0,70 tonne PAO en 2016 relative au programme de pays.

17. La troisième tranche du PGEH a été présentée pour examen à la 80^e réunion, qui a souligné la nécessité de changer le point de départ de la réduction globale durable de la consommation de HCFC à 1,54 tonne PAO (décision 80/69).

18. Le Secrétariat reconnaît que le financement de la préparation de la phase II du PGEH est nécessaire afin d'assurer la durabilité des activités d'élimination entreprises à la phase I. La demande de financement de la stratégie globale de la phase II du PGEH respecte les limites imposées à la décision 71/42 pour un point de départ révisé de 1,54 tonne PAO. Le Secrétariat a indiqué que la modification du point de départ entraîne une réduction du financement de 70 000 \$US pour la phase I, conformément à la décision 60/44 f) xii) et que les modifications seraient apportées à la phase II du PGEH du pays.

Recommandation du Secrétariat

19. Le Secrétariat recommande l'approbation générale de la demande du gouvernement de l'Allemagne pour la préparation de projets de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC pour le Lesotho au niveau de financement indiqué dans le tableau 1.

Demandes du gouvernement de l'Italie

20. La somme de 371 762 \$US demandée par le gouvernement de l'Italie ne dépasse pas l'allocation maximale autorisée de 20 pour cent pour 2018, qui représente 1 889 100 \$US.

Demandes du gouvernement du Japon

21. La somme de 90 400 \$US demandée par le gouvernement du Japon ne dépasse pas l'allocation maximale autorisée de 20 pour cent pour 2018, qui est de 4 879 033 \$US.

Demandes du gouvernement de l'Espagne

22. La somme de 1 192 731 \$US demandée par le gouvernement de l'Espagne ne dépasse pas l'allocation maximale autorisée de 20 pour cent pour 2018, qui est de 1 231 367 \$US.

⁶ UNEP/OzL.Pro/ExCom/64/38.

Recommandation générale

23. Le Comité exécutif pourrait souhaiter demander au Trésorier de soustraire les coûts des projets bilatéraux approuvés à la 81^e réunion comme suit :

- a) XX \$US (comprenant les coûts d'appui à l'agence) du solde de la contribution bilatérale du Canada pour 2018;
 - b) XX \$US (comprenant les coûts d'appui à l'agence) du solde de la contribution bilatérale de l'Allemagne pour 2018;
 - c) XX \$US (comprenant les coûts d'appui à l'agence) du solde de la contribution bilatérale de l'Italie pour 2018;
 - d) XX \$US (comprenant les coûts d'appui à l'agence) du solde de la contribution bilatérale du Japon pour 2018; et
 - e) XX \$US (comprenant les coûts d'appui à l'agence) du solde de la contribution bilatérale de l'Espagne pour 2018.
-